

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/10/2024 - 34359 - 2021 B 06627 - 907 607 469 - A2D DIAGNOSTICS

A2D DIAGNOSTICS

Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Version de travail éditée le 17/04/2024

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (document 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024



N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A2D DIAGNOSTICS - SIREN : 907607469			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
80 IMP DES GRAMINEES 13400 AUBAGNE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées	DIAGNOSTICS IMMOBILIERS			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	5 667			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		sage 50
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:									
						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
K	DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRERPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					19 496		
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %				
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
		MVLT réalisée au cours de l'exercice							
		MVLT restant à reporter							
M	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024



N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A2D DIAGNOSTICS - SIREN : 907607469						Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 14		
					Exercice N clos le 31/12/2023		Exercice N-1 clos le 31/12/2022	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
							Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	22 000		012	22 000		22 000
	Immobilisations incorporelles - Autres	014			016			
	Immobilisations corporelles	028	5 946		030	2 687		4 617
	Immobilisations financières (1)	040			042			
	TOTAL I (5)	044	27 946		048	2 687		26 617
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050			052			
	Stocks marchandises	060			062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064			066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	1 298		070	1 298		2 503
	Créances autres (3)	072			074			18
	Valeurs mobilières de placement	080			082			
	Disponibilités	084	24 221		086	24 221		13 843
	Charges constatées d'avance	092			094			829
	TOTAL II	096	25 519		098	25 519		17 193
TOTAL GENERAL (I + II)		110	53 465		112	2 687		50 778
PASSIF					Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120	3 000		3 000			
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126	300					
	Réserves réglementées	130						
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131			132	23		
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136	4 682		323			
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	TOTAL I	142	8 005		3 323			
Provisions pour risques et charges		TOTAL II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	27 174		33 894			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés	166			261			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	11 486					
	Comptes courants d'associés	173	2 753					
Autres dettes		175	1 360		6 332			
	Produits constatés d'avance	174						
	TOTAL III	176	42 773		40 487			
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	50 778		43 810			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an	195	20 304	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	667	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A2D DIAGNOSTICS - SIREN : 907607469											
A - RÉSULTAT COMPTABLE							N clos le 31/12/2023		N-1 clos le 31/12/2022		
Ventes de marchandises			dont export et livraisons intracommunautaires		209		210				
Production vendue biens					215		214				
Production vendue services					217		218	59 868	14 531		
Production stockée							222				
Production immobilisée							224				
Subventions d'exploitation reçues							226				
Autres produits							230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	59 868	14 531		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234				
Variation de stock (marchandises)							236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)							240				
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier			242	22 866	13 343		
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	719	244	719			
Rémunérations du personnel							250	19 496			
Charges sociales							252	8 232			
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255		254	2 025	661		
Dotations aux provisions							256				
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262				
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	53 338	14 004		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)							270	6 530	527		
Produits financiers					(III)		280				
Produits exceptionnels					(IV)		290	1			
Charges financières					(V)		294	864	148		
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				(VI)	347	300	134			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				(VI)	348					
Impôts sur les bénéfices					(VII)		306	850	57		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)							310	4 682	323		
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	4 682	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles						322				
	Impôts et taxes non déductibles						324	850			
	Divers dt intérêts excédentaires		247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC		248	330	135			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)		249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Déductions	Entreprise nouvelle		986	Zone franche urbaine		987			342		
	Reprise d'entreprise en difficulté		981	Jeune entreprise innovante		989					
	Zone restruct. défense		127	Zone revitalisation rurales		138					
	Bassins d'emploi à redynamiser		991	Investissements et souscriptions outre-mer		344					
	ZFANG 44 quaterdecies		345								
	Bassins urbains à dynamiser – BUD		992	Zone de développement prioritaire		993					
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346			350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	5 667	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356				
Déficits antérieurs reportables									360		
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	5 667	372		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

contravention		135
---------------	--	-----

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise A2D DIAGNOSTICS - SIREN : 907607469										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	22 000	402		404		406	22 000		
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	3 000	442		444		446	3 000		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	2 278	472	667	474		476	2 945		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	27 278	492	667	494		496	27 945		
II AMORTISSEMENTS		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	375	532	1 500	534		536	1 875		
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560	286	562	525	564		566	811		
TOTAL		570	661	572	2 025	574		576	2 686		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise A2D DIAGNOSTICS - SIREN : 907607469								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	11 974
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 652
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A2D DIAGNOSTICS - SIREN : 907607469		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2D DIAGNOSTICS - SIREN : 907607469

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	30

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre

M

Nom complet

STRATTA

Nom marital

% de détention

100

Nb de parts ou actions

30

Naissance : Date

28/01/1996

N° Département

13

Commune

AUBAGNE

Pays

FRANCE

Adresse :

80 IMPASSE DES GRAMINEES

13400 AUBAGNE

FRANCE

Titre

Nom complet

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A2D DIAGNOSTICS - SIREN : 907607469 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : A2D DIAGNOSTICS	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 907607469	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A2D DIAGNOSTICS

SIREN : 907607469

Attestation produite le 11/04/2024

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

A2D DIAGNOSTICS
Société par actions simplifiés au capital de 3 000 euros
Siège social : 80 impasse des Graminées
13400 AUBAGNE

BROCHURE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES
DU 30 avril 2024

A2D DIAGNOSTICS
Société par actions simplifiées au capital de 3 000 euros
Siège social : 80 impasse des Graminées
13400 AUBAGNE

BROCHURE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES
DU 30 avril 2024

SOMMAIRE

- Rapport de gestion de la Gérance,
- Feuille de présence à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 avril 2024
- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 avril 2024
- Résolution d'affectation du résultat,
- Comptes annuels .

A2D DIAGNOSTICS
Société par actions simplifiées au capital de 3 000 euros
Siège social : 80 impasse des Graminées
13400 AUBAGNE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023

Madame , Monsieur ,

Conformément aux dispositions légales , nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice sous revue et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice .

I – COMPTE RENDU D'ACTIVITE

COMPTE DE RESULTAT

- CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 59 868 euros.

- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits : NEANT

- CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'élèvent à 53 338 euros .

- RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation , est bénéficiaire de 6530 euros .

- RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Le résultat net de l'exercice, après un résultat exceptionnel négatif de 134 euros ,et un résultat financier négatif de 864 euros , est bénéficiaire de 4682 euros .

BILAN

- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la société au 31/12/2023 , avant affectation du résultat de l'exercice s'élèvent à 8 005 euros .

II – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Compte tenu de l'activité des premiers mois de l'année 2023 nous estimons que les résultats de l'année en cours devraient être en augmentation à ceux de l'exercice écoulé ainsi que pour le chiffre d'affaires .

III – AUTRES INFORMATIONS

Au cours de l'exercice nous n'avons pas pris de participation et nous n'avons pas été informés d'une prise de participation au capital de notre société .

Conformément aux dispositions légales , nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas en charges de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 et 223 quater du C.G.I.)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels que nous vous présentons et de bien vouloir donner à la Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice sous-revue .

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 682 euros au poste de Autres réserves pour 4 682 euros.

Concernant les opérations visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 , nous vous demandons de bien vouloir approuver les dites opérations telles qu'elles vous sont présentées dans le rapport spécial de la Gérance ;

Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser et nous vous remercions de bien vouloir vous prononcer sur les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés .

La Présidence

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'La Présidence'.

A2D DIAGNOSTICS
Société par actions simplifiées au capital de 3 000 euros
Siège social : 80 impasse des Graminées
13400 AUBAGNE

L'an deux mille vingt quatre et le 30 avril à onze heures , l' associé de la SAS A2D DIAGNOSTICS se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social , sur la convocation qui leur en a été faite par la gérance , dans les formes statutaires , en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

. rapport de la gérance et approbation , s'il y a lieu , du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023 ,

. affectation des résultats du dit exercice ,

. quitus à la Gérance ,

. approbation s'il y a lieu, des opérations visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ,

. pouvoirs à donner ,

. questions diverses .

L'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social , le quorum prévu par la loi est atteint .

Monsieur Amaud STRATTA , Président , prend la présidence de l'Assemblée . Il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'avis de convocation,
- la feuille de présence de la présente assemblée ainsi que celle relative à l'approbation des comptes de l'année précédente ,
- l'inventaire à la clôture de l'exercice ,
- le bilan , le compte de résultat et l'annexe de l'exercice ,
- les rapports de la gérance ,
- le texte de résolutions proposées à l'assemblée ,
- les autres documents d'information des associés prévus par la loi
- un exemplaire des statuts sociaux .

Il déclare que tous les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition et communiqués aux associés dans les conditions et délais légaux , ce dont il lui est donné acte .

Puis il est donné lecture des rapports de la gérance .

PREMIERE RESOLUTION

L' assemblée générale ordinaire annuelle des associés , réunie pour l'examen et l'approbation du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 , après avoir entendu la lecture des rapports de la Gérance, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, faisant ressortir un bénéfice de 4 682 euros.

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité .

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 682 euros au poste de Autres Réserves pour 4 682 euros.

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L' assemblée générale ordinaire annuelle des associés donne à la Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité

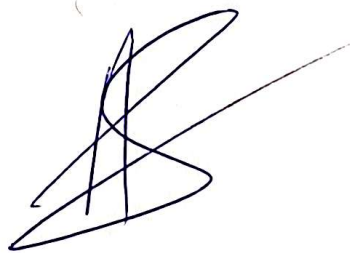
QUATRIEME RESOLUTION

L' assemblée générale ordinaire annuelle des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'un original , d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires .

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole , la séance est levée à douze heures .

De tout ce que dessus , il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

copie certifiée
conforme
Le représentant légal

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024



N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TÉLÉDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 208-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A2D DIAGNOSTICS - SIREN : 907607469			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
80 IMP DES GRAMINEES 13400 AUBAGNE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées	DIAGNOSTICS IMMOBILIERS			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	5 667			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)				☐	
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-1-1), cocher la case ci-contre :				☐	
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-1-2), cocher la case ci-contre :				☐	
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisé		sage 50
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:									
						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés on nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				19 496			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
		MVLT imposées	à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2013-A-80 2024



N° 15948 * 06
Formulaire obligatoire (article 302 du CGI)
A du Code général des impôts
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDECL

Désignation de l'entreprise A2D DIAGNOSTICS - SIREN : 907607469						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12 / Durée de l'exercice précédent 14							
						Exercice N clos le 31/12/2023	
						Exercice N-1 clos le 31/12/2022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	22 000	012		22 000	22 000
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	5 946	030	2 687	3 259	4 617
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	27 946	048	2 687	25 259	26 617
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	1 298	070		1 298	2 503
	Créances autres (3)	072		074			18
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	24 221	086		24 221	13 843
	Charges constatées d'avance	092		094			829
TOTAL II	096	25 519	098		25 519	17 193	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	53 465	112	2 687	50 778	43 810
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		3 000	3 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		300			
	Réserves réglementées	130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)	131		23			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		4 682	323		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	TOTAL I	142		8 005	3 323		
Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		27 174	33 894		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166			261		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169		11 486			
	Comptes courants d'associés	173		2 753			
	Autres dettes	175		1 360	6 332		
Produits constatés d'avance		174					
TOTAL III	176		42 773	40 487			
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		50 778	43 810		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	20 304	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	667	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2013-8-SD 2024
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A2D DIAGNOSTICS - SIREN : 907607469																	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023		N-1 clos le 31/12/2022					
Ventes de marchandises				209				210									
Production vendue biens				215				214									
Production vendue services				217				218		59 868		14 531					
Production stockée								222									
Production immobilisée								224									
Subventions d'exploitation reçues								226									
Autres produits								230									
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		59 868		14 531			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234									
Variation de stock (marchandises)								236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240									
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier		242		22 866		13 343					
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		719		244		719					
Rémunérations du personnel								250		19 496							
Charges sociales								252		8 232							
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255				254		2 025		661					
Dotations aux provisions								256									
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262									
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260													
Total des charges d'exploitation (II)										264		53 338		14 004			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270		6 530		527			
Produits financiers				(III)				280									
Produits exceptionnels				(IV)				290				1					
Charges financières				(V)				294		864		148					
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)		347		300		134							
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348											
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306		850		57					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310		4 682		323			
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312		4 682		314	
Réintégrations		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316									
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318									
		Provisions non déductibles						322									
		Impôts et taxes non déductibles						324		850							
		Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330		135					
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249				251							
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998							
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997					
Dédutions		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342					
		Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989									
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138									
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344									
		ZFANG 44 quaterdecies		345													
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992		Zone de développement prioritaire		993									
		Créance report en arrière du déficit						346				350					
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)						655									
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)						643									
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)						645									
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)						647											
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)						648											
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641											
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990											
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)						649											
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		5 667		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)												356					
Déficits antérieurs reportables														360			
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		5 667		372	

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

contravention	135
---------------	-----

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>A2D DIAGNOSTIC - SIREN : 907607459</u>										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régularisation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	22 000	402		404		406	22 000		
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	3 000	442		444		446	3 000		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	2 278	472	667	474		476	2 945		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	27 278	492	667	494		496	27 945		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	375	532	1 500	534		536	1 875		
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560	286	562	525	564		566	811		
TOTAL		570	661	572	2 025	574		576	2 686		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>A2D DIAGNOSTICS - SIREN : 907607469</u>								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	11 974
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 652
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	